

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

Pouvoirs :

Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
Hervé LUCBEREILH	à	Gérard ROSENTHAL
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
Maïté POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard AURISSET
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

**RAPPORT N° 160630-20-URB-**

**REÇU**

le - 8 JUIL. 2016

**PARC D'ACTIVITES DU GABARN**  
**ETUDE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENTALE**

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

M. LACRAMPE précise que notre collectivité fait l'objet de demandes d'implantation d'entreprises sur le Parc d'Activités du Gabarn, et il est désormais nécessaire de réaliser une nouvelle extension, comme indiqué dans notre délibération du 30 avril 2014.

Afin d'éviter une démarche au coup par coup et répondre aux objectifs réglementaires du code de l'urbanisme, il est en conséquence indispensable de prévoir un aménagement global et cohérent du secteur.

De ce fait, il convient de confier cette mission à un bureau d'études spécialisé en urbanisme et environnement.

La prestation devra répondre aux enjeux environnementaux, d'insertion paysagère, de qualité architecturale et de sécurité des accès. Une réponse adaptée à ces points pourrait permettre de lever l'impossibilité d'aménager les terrains en bordure de la RN134 sur une bande de 75 mètres.

Cette étude d'un montant estimé aux environs de 15 000 € HT, s'inscrit déjà dans les crédits d'aménagement du Parc d'activités du Gabarn qui fait l'objet de subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

Où cet exposé,

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le président à lancer la consultation pour la réalisation d'une étude d'urbanisme et environnementale sur le parc d'activités du Gabarn
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché qui en découle

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2016

Suivent les signatures

  
  
  
  
  
Le Président  
Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le - 8 JUL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE